

57^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**de la Fédération nationale des associations
sportives, culturelles et d'entraide**

15 et 16 mai 2025

Longeville-sur-Mer (85)

Rapport d'orientations

Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE)

Ministères Aménagement du territoire Transition écologique
Grande Arche paroi Sud – 92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 32 88 – **Courriel** : fnasce@i-carre.net – **Site** : www.fnasce.org

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015

RAPPORT D'ORIENTATIONS

Ce rapport d'orientation a été élaboré à partir d'échanges, de débats avec les acteurs de notre mouvement, mais aussi avec nos partenaires : administrations, acteurs sociaux...

De nombreuses actions ont été mises en place, ou sont en cours de déploiement.

L'année 2025 est marquée par :

- une nouvelle gouvernance au sein du Comité Directeur Fédéral
- une nouvelle organisation du bureau administratif de la FNASCE
- la richesse des activités proposées avec :
 - 7 manifestations nationales sportives nationales
 - 3 manifestations nationales culturelles nationales dont un
 - des nouvelles journées DASCE

La force de nos associations locales, régionales et de la fédération nous permet de continuer de proposer de nouveaux temps forts et ayant une portée sur l'ensemble de notre mouvement, et au bénéfice des adhérents.

FNASCE : acteur et partenaire social

La FNASCE poursuit sa démarche d'acteur et de partenaire social au sein du ministère et de ses établissements publics, en participant aux diverses instances du CCAS, COPAS : séances plénières et commissions.

Lors de la séance plénière du CCAS le 4 avril dernier, M. Leforestier, secrétaire général de nos ministères, a présidé la réunion. La FNASCE a évoqué les problèmes rencontrés par les ASCE, notamment la suppression des aides financières, mais aussi :

- les relations avec les SGCD,
- la signature des conventions locales,
- l'établissement des ordres de mission, avec ou sans frais,
- la dilution des crédits sociaux du ministère qui ne parviennent pas aux ASCE et qui sont consommés par les SGCD à d'autres actions.

Le secrétaire général a demandé aux services RH un retour précis sur ces points et s'est engagé à la recherche de solutions pérennes au bénéfice du fonctionnement des ASCE.

La FNASCE va être associée à la reprise des négociations de l'action sociale co-organisées par les services RH du ministère et les organisations syndicales.

Elle sera également présente lors de la prochaine session de formation des président.e.s de CLAS

Conventions avec les établissements publics

Voies Navigables de France - VNF

À la rédaction de ce rapport, la convention d'objectifs 2025-2028 est toujours en cours de négociation.

Cette nouvelle convention va intégrer une augmentation de la participation financière de VNF qui sera dorénavant basée sur le nombre d'agents de droit public. Un seul versement sera effectué à la FNASCE, qui sera en charge de reverser une dotation aux ASCE ayant des adhérents en poste au sein d'un service de VNF. La règle de réaffectation de la dotation financière sera communiquée dès versement de la dotation à la FNASCE.



Après la signature de la convention, il est venu le temps de son déploiement via les ASCE locales auprès des agents basés dans les départements des Bouches-du-Rhône (13), d'Ille et Vilaine (35), de Loire-Atlantique (44) et de Seine-et-Marne (76) - siège de l'ENSM.

Office Français de la Biodiversité – OFB

Compte-tenu des incertitudes liées au maintien de certaines agences de l'État, il est décidé de surseoir aux négociations de mise en œuvre d'une convention.

Nouveaux statuts des ASCE et des URASCE

Suite à la publication des statuts et du règlement intérieur de la FNASCE, les ASCE et les URASCE doivent faire adopter leurs nouveaux statuts lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Préalablement à leur adoption, les projets doivent être transmis au secrétariat général de la FNASCE, en charge de leur validation.

Même si la rédaction d'un règlement intérieur n'est pas obligatoire, nous vous conseillons vivement d'envisager de le mettre en place afin de sécuriser vos procédures administratives.

Soutien à l'ASCE 976 – Mayotte et déclenchement de la solidarité

Suite aux passages destructeurs des tempêtes Chido et Dikeledi, la FNASCE et les ASCE ont apporté leur soutien à l'ASCE 976, avec 2 actions fortes :

- Déclenchement du fond de solidarité exceptionnel « catastrophe naturelle » par la FNASCE pour un montant de 32 000 € (16 000 € FNASCE – 16 000 € ASCE)
- Mise en place d'une cagnotte « Leetchi » : 23 091 € avec 512 participations
- Le comité directeur fédéral a effectué un premier versement de 32 000 € le 13 février 2025 au titre du fonds de solidarité.

Un second versement correspondant au solde de la cagnotte en ligne et de nouveaux dons, soit 26 725 80 € vient d'être effectué.

Il a été convenu que l'utilisation de ces sommes était co-validée par l'ASCE 976 et la FNASCE, avec la mise en place d'un suivi.

- L'ASCE 976 a exprimé le besoin de mise en place de dispositifs de filtration d'eau (projet d'installation d'un osmoseur à la DEAL), pour une mise à disposition des agents, voire la création d'un point d'eau pour la population (actuellement la distribution d'eau se fait pas cycle de 72 heures – 36 heures d'eau / 36 heures de coupure d'eau – l'eau n'étant pas encore potable au robinet) .

Mise en place d'une stratégie immobilière

Le secrétaire général du ministère a souhaité la mise en place d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière relative à la gestion des biens immobiliers de l'État.

Ainsi, la mission de la stratégie immobilière du ministère (MISIM) sollicite la FNASCE afin d'obtenir un état des lieux précis des unités d'accueil « État » (cf annexe 6 de la CPO 2023-2026).

Afin de répondre à cette obligation, une nouvelle enquête annuelle complétée d'une grille d'évaluation du bien vous sera transmise très prochainement.

Accompagnée par la sous-direction des politiques sociales, de la prévention et des pensions, la FNASCE s'est engagée sur la mise en place d'une stratégie de politique immobilière des unités d'accueil « Etat », permettant à la fois de répondre aux attentes du service immobilier du ministère, mais aussi d'accompagner

les ASCE dans la gestion des UA (maintien, travaux, amélioration, économies d'énergie...).

Outil de gestion des adhérents et des unités d'accueil : OLGUA

De nombreuses améliorations et des nouveautés sont dorénavant effectives dans OLGUA.

Le nouvel outil OLGUA va poursuivre son développement afin de répondre, autant que possible, aux besoins des ASCE .

Un temps de présentation et d'échanges est programmé durant cette assemblée générale.

Nouveaux partenariats

Association Pour l'Action Sociale des agents de l'Office National des Forêts - APAS

Afin d'envisager la mise en place d'une convention de partenariat entre la FNASCE et l'APAS, des rencontres entre la FNASCE et l'APAS se sont tenues.

Les personnels ONF peuvent déjà adhérer à titre individuel à une ASCE dès l'instant où il existe une communauté géographique de travail (ex : bureaux ONF hébergés dans des locaux de DDT-M).

Le principal objectif d'une convention de partenariat, comprenant un engagement financier de l'APAS, est de mettre en commun des activités organisées au niveau « local », de mutualiser des activités et déplacements, voir même avoir d'accéder aux unités d'accueil sous des conditions restant à définir (tarifs, priorité...).

Association « Colosse aux pieds d'argile »

Dans la poursuite de la participation de l'association « Colosse aux pieds d'argile » lors des journées DASCE 2023, la FNASCE a signé une convention de partenariat afin de s'engager dans la lutte contre toute forme de violence et de discrimination et à œuvrer pour que le Sport, la Culture et l'Entraide restent porteurs de valeurs universelles.

Le partenariat entre la FNASCE et l'association « Colosse aux pieds d'argile » a pour objet la mise en place d'un plan de prévention et de sensibilisation aux risques de violences sexuelles, de harcèlement et de bizutage dans les actions locales, régionales ou nationales. Ce partenariat a aussi pour objectif l'accompagnement et l'aide aux victimes, et la formation des personnels encadrants.

Différentes actions de sensibilisation/prévention, et de formation, vont être proposées.

Un temps de présentation et d'échanges par l'association « Colosse aux pieds d'argile » est programmé durant cette assemblée générale.

Poursuite d'un partenariat diversifié

Partenariat financier et conventionné, avec GMF et BFM qui ont renouvelé leurs soutiens financiers

- GMF : soutien financier d'un montant de 18 000 €.
- BFM : soutien financier d'un montant de 12 000 €.

Partenariat commercial avec les prestataires de séjours vacances : AZUREVA, BELLAMBRA, VTF, ADOSOM, Pierre et Vacances

Ces partenariats permettent de proposer des réductions pour les adhérents des ASCE, et de bénéficier de tarifs préférentiels dans le cadre d'organisation de manifestations locales, régionales ou nationales, comme



c'est le cas pour la tenue de ce congrès.

Nous poursuivons la recherche de nouveaux partenariats. N'hésitez pas à nous mettre en contact avec de potentiels futurs partenaires, LOU VAYOU en est l'exemple.

Plateforme de billetterie nationale

L'année 2025 va être marquée par des développements de l'application, permettant de répondre aux besoins des ASCE et des adhérents :

- mise en place de la version accessible de l'application sur ordinateur,
- intégration avec OLGUA,
- création de comptes utilisateurs classiques par ASCE,
- refonte du processus d'inscription.

Lors de cette assemblée générale, ces projets seront présentés par le président de l'association HYPERION et permettront des échanges.

Bureau administratif de la FNASCE et Agents mis à disposition – MAD

- Avec les départs en retraite en 2024 d'Anaïs Dupas et de Christine Calife, nous avons lancé les procédures de recrutement dès septembre 2024.

Nous avons été confrontés à des difficultés de validation de nos demandes de mobilité par le service RH de notre ministère, générant des vacances de poste durant près d'un an, conduisant à une gestion en mode dégradée, la fermeture de la permanence tous les vendredis et une réorganisation des activités du bureau administratif.

Depuis le 28 avril dernier, nous accueillons Marjorie Saiter qui occupe les fonctions de cheffe du bureau administratif et qui occupera différentes fonctions, notamment celles de RH de proximité des agents mis à disposition des ASCE et de la FNASCE, et d'assistance du Comité Directeur Fédéral.

Le recrutement de la nouvelle adjointe du bureau administratif de la FNASCE est en cours de finalisation. La mobilité devrait intervenir le 1er septembre prochain avec de nouvelles missions, notamment le suivi de l'immobilier de l'État.

- Maryse Garandeau, en poste à Nice, ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juin prochain, est en position de congés. Son poste n'étant pas remplacé, en application de la CPO 2023-2026, ses missions sont en cours de réaffectation.
- Dans le cadre des prochains cycles de mobilité, nous sollicitons les remplacements des agents mis à disposition suivants :
 - ASCE 33 Cerema avec des missions régionales « Aquitaine » sauf ASCE 33 déjà bénéficiaire d'une permanente,
 - ASCE 75 AC.

Actions de formation

Compte-tenu du départ en retraite de Maryse Garandeau, en charge de la mise en place des actions de formation, de la prise en charge progressive de cette mission par notre salariée basée au Domaine de la Chesnaye, Alexandra Renou, il est convenu qu'au cours de l'année 2025, il sera proposé la reconduction des actions suivantes :

- Formation « Conseils et Appuis des Responsables Associatifs » CARA, avec la participation des membres du bureau fédéral et notre correspondante « assurances » de GMF.

La prochaine session est prévue les 25 et 26 juin prochains à LA DEFENSE, dont la date limite d'inscription est fixée au 6 juin.



- Formation « mise en place de comptabilité dans une ASCE » – niveau 1 en présentiel et niveau 2 en visioconférence.

Merci aux ASCE pour leur accueil lors des différentes sessions de formation.

Naissance d'une nouvelle URASCE

L'année 2025 voit la naissance d'une nouvelle URASCE, avec l'union de l'URASCE Antilles-Guyane, composée des ASCE de Martinique, de Guadeloupe et de Guyane, et les ASCE de la Réunion, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Prochaines journées DASCE

- À noter sur vos agendas : Les prochaines journées DASCE auront lieu du 8 au 9 octobre prochains à Luchon (31).
- Les commissions permanentes en charge de ses 3 secteurs vous dévoileront très prochainement le contenu des ateliers qui vous seront proposés.
- Merci à l'ASCE 31 pour son précieux investissement dans l'organisation de ces journées .

Manifestation « phare » 2026

- Une nouvelle édition de la manifestation « phare » va être proposée lors du week-end de l'Ascension 2026, du 14 au 17 mai, sur le site « Rive des Corbières » à Leucate (11).
- Un nouveau comité de pilotage va œuvrer afin de concocter un superbe programme à destination des familles lors d'un week-end qui sera riche en découvertes, de visites et d'activités.
- Nous reviendrons vers vous afin de fixer le montant des participations, qui seront conditionnées par les aides des ASCE, des URASCE et de la FNASCE
- Merci à l'ASCE 11 pour son soutien à la concrétisation de cette manifestation placée sous le signe de la solidarité et de l'entraide.



La FNASCE poursuit ses engagements à mettre toute son énergie au service des missions fondamentales qui définissent le rôle de notre mouvement, et la promotion de nos valeurs, dans toutes ses composantes : locales avec les ASCE, régionales avec les URASCE et nationales

Notre fédération continue à proposer de nouvelles actions avec de nouveaux engagements financiers, au bénéfice des adhérents des ASCE.

Continuons tous ensemble à œuvrer à la dynamique de notre fédération, et à porter nos couleurs PASSION.

Merci pour votre attention,

Le 5 mai 2025

Michèle JOSSIER
Présidente de la FNASCE

